

DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

Le maire atteste de la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 21/01/2026. Document affiché à la Mairie de Sérigné pour une durée minimale de 2 mois à compter du 21/01/2026.



Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Île Gloriette – BP24111 -44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<http://www.telerecours.fr>)



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

SÉANCE DU 20 JANVIER 2026 – 20H30

Délibération N°	Objet	Décision du 20 janvier 2026
2026-01-001	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme
2026-01-002	Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 Décembre 2025	Arrêt du PV
2026-01-003	Compte-rendu des décisions prises par le Maire et le 1 ^{er} Adjoint	Prend Acte
2026-01-004	Budget Panneaux Photovoltaïques: Décision modificative n°2	Adoptée à l'unanimité
2026-01-005	Budget Panneaux Photovoltaïques: Modification de la durée d'amortissement comptable des panneaux photovoltaïques	Adoptée à l'unanimité
2026-01-006	Marché de travaux salle Guy Goron - avenant 2 au lot 4 - Electricité	Adoptée à l'unanimité
2026-01-007	Travaux de maintenance de l'éclairage public	Adoptée à l'unanimité
2026-01-008	Ecole Publique "Les Piérides" - Demande de subvention classe découverte	Adoptée à l'unanimité

Document affiché le 21 Janvier 2026 conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Yves BAUDRY



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 20 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quatorze janvier deux mil vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. BAUDRY Yves) ;
BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LEBON Sandrine)

Secrétaire : Mme LÉRIDON Marylène

2026-01-001-Nomination d'un secrétaire de séance

VU les dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des conseillers municipaux parmi les noms proposés ci-après :

VU les conseillers proposés :

- LÉRIDON Marylène
- LEBON Sandrine
- PORTRAIT Jean-Hugues

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, 13 voix, Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. BAUDRY Yves, Mme BOUILLAUD Julie, ayant donné pouvoir à Mme LEBON Sandrine.

-NOMME en qualité de secrétaire de séance : Marylène LÉRIDON

*Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Marylène LÉRIDON*

*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le 21 JAN 2026
et publication du 21 JAN 2026
Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 20 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quatorze janvier deux mil vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(e)s excusé(e)s : SCHLICH Ludvine (pouvoir donné à M. BAUDRY Yves) ;
BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LEBON Sandrine)

Secrétaire : Mme LÉRIDON Marylène

2026-01-002-Arrêt du Procès-Verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 18 novembre 2025 a été transmis par mail le 10 décembre 2025 à Mmes et M. les conseillers municipaux de Sérigné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme SCHLICH Ludvine ayant donné pouvoir à M. BAUDRY Yves, Mme BOUILLAUD Julie, ayant donné pouvoir à Mme LEBON Sandrine :

-ARRETE le procès-verbal du Conseil municipal de Sérigné du 16 décembre 2025.

*Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Marylène LÉRIDON*

*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21 JAN 2026
et publication du 21 JAN 2026
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 20 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quatorze janvier deux mil vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(e)s excusé(e)s : SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. BAUDRY Yves) ; BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LEBON Sandrine)

Secrétaire : Mme LÉRIDON Marylène

2026-01-003-Compte-rendu des décisions prises par le Maire et le 1^{er} Adjoint

1/ Décisions du Maire :

- signature de devis selon le détail ci-dessous :

Fournitures/Services	Prix	Société
2 Cloisons séparatives pour la garderie	206,50 € HT (247,80 € TTC)	Manutan Collectivités
7 sifflets en métal (sécurité école et périscolaire) 2 Balais caoutchoutés	47,18 € HT (56,62 € TTC)	BRUNEAU

2/ Décisions du 1^{er} Adjoint : signature des devis suivants :

Fournitures/Services	Prix	Société
Produits d'entretien	542,00 € HT (655,20 € TTC)	ORAPI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. BAUDRY Yves, Mme BOUILLAUD Julie, ayant donné pouvoir à Mme LEBON Sandrine :

-PREND ACTE des décisions prises par le Maire et le 1^{er} Adjoint.

Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Marylène LÉRIDON

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21 JAN. 2026
et publication du 21 JAN. 2026
Le Maire,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 20 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quatorze janvier deux mil vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(e)s excusé(e)s : SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. BAUDRY Yves) ;
BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LEBON Sandrine)

Secrétaire : Mme LÉRIDON Marylène

2026-01-004- Budget Panneaux Photovoltaïques : - Décision modificative n°2

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2025-03-038 portant approbation du budget primitif 2025 Panneaux Photovoltaïques.

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2025-04-049 portant approbation de la décision modificative n°1 du Budget Panneaux Photovoltaïques.

Considérant la nécessité d'émettre un mandat d'ordre mixte afin de régulariser des centimes de TVA pour un montant de 0.02 €.

Considérant l'absence de crédits au chapitre 65

Il convient de procéder à une décision modificative sur ce budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. BAUDRY Yves, Mme BOUILLAUD Julie, ayant donné pouvoir à Mme LEBON Sandrine, décide :

- **DE VALIDER** le virement de crédits tel que proposé ci-dessous en dépenses de fonctionnement du budget panneaux photovoltaïques.

Chapitre	Article	Libellé	Montant en €
011 / Charges à caractère général	6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires divers	-0.02
65/ Autres charges de gestion courantes	65888	Autres charges diverses de gestion courante	+0.02
Total			0,00 €

Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Marylène LÉRIDON

Pour extrait conforme
Le Maire
Yves BAUDRY

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21 JAN 2026
et publication du 21 JAN 2026
Le Maire, Yves Baudry



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 20 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quatorze janvier deux mil vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : SCHLICH Ludvine (pouvoir donné à M. BAUDRY Yves) ; BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LEBON Sandrine)

Secrétaire : Mme LÉRIDON Marylène

2026-01-005- Budget Panneaux Photovoltaïques : Modification de la durée d'amortissement comptable des panneaux photovoltaïques

Le Maire rappelle aux élus du Conseil que la commune a créé par délibération n°2022-06-056, un budget annexe SPIC (Service Public à caractère industriel et commercial) afin de suivre l'activité de revente d'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques situés sur les toitures de la commune et des vestiaires du stade de foot.

Depuis l'exercice 2024, à la demande du Trésor Public il a été pratiqué les amortissements selon le détail ci-dessous :

Compte	N°inventaire	Désignation	Durée Amortissement	Valeur Brute	Annuité
2135	2023-1	Panneaux Photovoltaïques (Transfert des dépenses du budget Commune vers le Budget Panneaux photovoltaïques)	5 ans	79 235,11 €	15 847,00 €
1317	2023-1	Subvention Panneaux photovoltaïques	5 ans	10 000,00 €	2 000,00 €

Depuis la mise en place de ces amortissements :

L'amortissement cumulé depuis 2024 est de :

- 31 694,00 € pour les dépenses relatives à l'acquisition des panneaux photovoltaïques. La valeur nette comptable des panneaux au 31 décembre 2025 s'élève donc à **541,11 €**

- 4 000,00 € pour les recettes relatives à la subvention de cette dépense. soit une reprise cumulée de 4 000 €, laissant un solde de subvention à reprendre de 6 000 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. BAUDRY Yves, Mme BOUILLAUD Julie, ayant donné pouvoir à Mme LEBON Sandrine, décide :

Article 1 :

La durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques est portée de **5 ans à 20 ans**.

Article 2 :

Les amortissements déjà pratiqués au titre des exercices 2024 et 2025, pour un montant total de **31 694,00 €**, demeurent acquis et ne sont pas remis en cause.

Article 3 :

À compter de l'exercice 2026, la valeur nette comptable résiduelle des panneaux, soit **47 541,11 €**, sera amortie **linéairement sur la durée restante de 18 ans**, soit une dotation annuelle d'environ **2 641,17 €**.

Article 4 :

La subvention d'investissement d'un montant de **10 000 €**, dont **4 000 € ont déjà été repris**, sera reprise pour son solde, soit **6 000 €**, sur la même durée restante de **18 ans**, à raison d'une reprise annuelle d'environ **333,33 €**.

Article 5 :

Cette modification constitue un **changement d'estimation comptable**, justifié par une meilleure appréciation de la durée réelle d'utilisation des biens, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4.

Article 6 :

Le Maire ou le 1^{er} Adjoint est autorisé à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Marylène LÉRIDON

Pour extrait conforme
Le Maire
Yves BAUDRY

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21 JAN 2026
et publication du 21 JAN 2026
Le Maire, Yves Baudry



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 20 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quatorze janvier deux mil vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. BAUDRY Yves) ;
BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LEBON Sandrine)

Secrétaire : Mme LÉRIDON Marylène

2026-01-006- Marché de travaux salle Guy Goron – avenant 2 au lot 4 – Electricité

Monsieur Le maire rappelle que l'entreprise COMELEC a été retenue dans le cadre du marché relatif aux travaux de rénovation énergétiques et thermiques de la salle GUY GORON. Un 1^{er} avenant, nécessaire pour respecter les règles de conformité en matière de sécurité incendie, à ce marché a été validé lors du conseil municipal du 16/12/2025.

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire d'ajouter des travaux supplémentaires non prévus au marché initial et dans l'avenant 1. En effet, la salle étant actuellement en chantier, il convient d'en profiter pour ajouter les travaux ci-dessous :

Eclairage extérieur : 196,00 € HT

Prise de bar et cuisine : 326,00 € HT

WIFI et vidéoprojecteur : 177,60 € HT (incluant une moins-value de 192,00 € : 3 luminaires en moins)

Soit une plus-value, pour un montant de 699,60 € HT, soit 839,52 € TTC

Le montant initial du marché et de son avenant 1 était de 5 957,80 € HT (7 149,36 € TTC)

Soit une plus-value totale sur le lot 4 représentant un écart de +11,74% par rapport au montant du marché initial incluant l'avenant 1 sur ce lot.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. BAUDRY Yves, Mme BOUILLAUD Julie, ayant donné pouvoir à Mme LEBON Sandrine, décide :

-D'EMETTRE un avis favorable à cette plus-value sur ce lot.

-D'AUTORISER Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer l'avenant relatif à ce lot

*Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Marylène LÉRIDON*

*Pour extrait conforme
Le Maire
Yves BAUDRY*

Acte rendu exécutoire après dépôt JAN. 2026
en Préfecture le 21 JAN. 2026
et publication du 21 JAN. 2026
Le Maire, Yves Baudry



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 20 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quatorze janvier deux mil vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(e)s excusé(e)s : SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. BAUDRY Yves) ; BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LEBON Sandrine)

Secrétaire : Mme LÉRIDON Marylène

2026-01-007- Travaux de maintenance d'éclairage public 2026

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition financière du SYDEV concernant les travaux de maintenance de l'éclairage public 2026 et l'achat d'énergie :

Eclairage				
Nature de travaux	Nb PL	Qty	Tarif unitaire en EUR	Montant de la contribution
Constitution du parc				
Nb total de points lumineux	284			
Nb de points lumineux garantis	37			
Nb d'armoires de commande	10			
Contribution				
Forfait 3 visites programmées de base par luminaire non LED, non garanti	222	1	16,20	3 596,40
Forfait 3 visites programmées de base par luminaire LED, non garanti	23	1	12,40	285,20
Forfait 3 visites programmées de base par luminaire sous garantie	37		5,19	192,03
TOTAL CONTRIBUTION EN EUR				4 073,63

Le coût était de 4 026,57 € en 2025

Achat d'énergie :

Prestation	Montant estimé
Achat d'énergie (abonnements et consommations pour l'éclairage public et la signalisation lumineuse + gestion des contrats d'énergie)	7 140,00 EUR

Le coût était de : 6 623,00 € en 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. BAUDRY Yves, Mme BOUILLAUD Julie, ayant donné pouvoir à Mme LEBON Sandrine, décide :

- d' **EMETTRE** un avis favorable à la proposition du SYDEV pour les travaux de maintenance de l'éclairage public et à la prestation d'achat d'énergie pour l'année 2026, selon le détail ci-avant.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tout document afférant aux prestations de la présente délibération.

*Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Marylène LÉRIDON*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21 JAN. 2026
et publication du 21 JAN. 2026
Le Maire, Yves BAUDRY

*Pour extrait conforme
Le Maire
Yves BAUDRY*



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 20 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quatorze janvier deux mil vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(e)s excusé(e)s : SCHLICH Ludivine (pouvoir donné à M. BAUDRY Yves) ;
BOUILLAUD Julie (pouvoir donné à Mme LEBON Sandrine)

Secrétaire : Mme LÉRIDON Marylène

2026-01-008-Ecole publique « Les Piérides » - Demande de subvention classe découverte

Mme Guilmineau informe le Conseil de la demande de subvention effectuée par la directrice de l'école publique de Sérigné effectuée afin de permettre la réalisation d'une classe découverte à Noirmoutier qui aura lieu du 28/04/2026 au 30/04/2026.

Ce projet qui concernait auparavant les CM, concernera désormais les élèves du CE au CM soit pour l'année 2026, 42 élèves.

Mme Guilmineau donne lecture du plan de financement et du programme de cette classe découverte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix, Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à M. BAUDRY Yves, Mme BOUILLAUD Julie, ayant donné pouvoir à Mme LEBON Sandrine, décide :

-d'**EMETTRE** un avis favorable à la demande de subvention de l'école publique « Les Piérides » sur le budget 2026 pour un montant de 900,00 €, soit 21.42 € / enfant (pour rappel en 2024 : 579,00 – 21.42 / enfant)

-d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Marylène LÉRIDON*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21 JAN. 2026
et publication du 21 JAN. 2026
Le Maire,

